

PRISE DE POSITION D'EURAC CONCERNANT LA SITUATION AU BURUNDI

Bruxelles, le 17 décembre 2015

Le Réseau européen pour l'Afrique centrale (EurAc) et ses membres condamnent l'inquiétante escalade des violences ces derniers jours au Burundi et tiennent à exprimer leur solidarité aux organisations de la société civile burundaise. Ils appellent la Communauté Internationale, et l'UE en particulier, à répondre avec fermeté à la dégradation alarmante de la situation politique et sécuritaire au Burundi, et à prendre des mesures fortes afin de prévenir le glissement vers une guerre civile qui aurait inévitablement des répercussions dramatiques sur la région des Grand Lacs.

Les **assassinats ciblés** menés dans la nuit du 11 au 12 décembre par les services de sécurité burundais ont fait plus de 200 victimes¹, la plupart provenant de quartiers de Bujumbura qualifiés de contestataires par le pouvoir depuis le début des manifestations contre le troisième mandat présidentiel de Pierre Nkurunziza en avril 2015. Ces assassinats font suite aux attaques armées perpétrées le vendredi 11 décembre contre trois camps militaires situés dans les faubourgs de Bujumbura. Bien qu'inacceptables et fortement condamnables, ces attaques ne peuvent en rien justifier les représailles des forces de sécurité à l'encontre de la population civile (assassinats et enlèvements) résidant dans les quartiers de Bujumbura considérés comme contestataires par le pouvoir.

L'ouverture, le 8 décembre, par l'Union Européenne (UE) des **consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou** afin d'examiner la situation au Burundi et les possibles solutions pour assurer le respect des éléments essentiels visés à l'article 9(2) de l'Accord (c'est-à-dire les droits humains, les principes démocratiques et l'État de droit) n'a manifestement pas abouti aux résultats escomptés. Lors des consultations tenues le 8 décembre, le Gouvernement burundais a prétendu que la situation sécuritaire du pays était sous contrôle. L'UE de son côté a déclaré le même jour qu'elle « *considère que les positions exprimées ne permettent pas de remédier globalement aux manquements des éléments essentiels de son partenariat avec la République du Burundi. Ces positions ne permettent pas non plus de répondre de façon satisfaisante aux décisions du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine des 17 octobre et 13 novembre 2015, en particulier sur la nécessité de la mise en œuvre rapide d'un dialogue sincère et inclusif, fondé sur le respect de l'accord d'Arusha* »².

¹ « Bujumbura: Des massacres préparés bien avant l'attaque des camps militaires », *Radio Publique Africaine*, 13 décembre 2015, <http://www.rpa.bi/index.php/component/k2/item/1806-bujumbura-des-massacres-prepares-bien-avant-l-attaque-des-camps-militaires>.

² Consultations UE - République du Burundi au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou - Conclusions de l'Union européenne, 8 décembre 2015, <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/12/08-burundi-conclusions/>.

Malgré la gravité des faits survenus les 11 et 12 décembre 2015, les autorités burundaises prétendent que « *la situation sécuritaire reste globalement bonne sur toute l'étendue du territoire de la République du Burundi* »³. Il nous faut également déplorer la stratégie du pouvoir en place qui tend à **ethniser un conflit dont les causes sont avant tout politiques**. L'enlèvement du Burundi dans la crise découle en premier lieu de la décision du régime de permettre à Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat présidentiel, en contradiction de la Constitution burundaise et des Accords d'Arusha (2000), et d'organiser les scrutins de juin et juillet 2015 dans un contexte ne réunissant pas les conditions nécessaires au déroulement d'élections démocratiques⁴.

En outre, la profonde crise politique et sécuritaire que traverse aujourd'hui le Burundi risque de **s'étendre sur le plan régional**, notamment en raison du nombre de Burundais réfugiés dans les pays voisins qui, selon certaines estimations, s'élèverait à près de 220 000 personnes⁵. A cet égard, le **recrutement au Rwanda de réfugiés burundais** du camp de Mahama dans des groupes armés non-gouvernementaux⁶ pourrait avoir des conséquences néfastes pour la stabilité de toute la région des Grands Lacs.

EurAc et ses membres tiennent à exprimer leur soutien aux partenaires de la société civile burundaise qui condamnent « *la stratégie adoptée par le régime répressif de Nkurunziza qui consiste à profiter des situations floues pour commettre des crimes innommables* »⁷ et appellent la Communauté Internationale à intervenir pour protéger les populations civiles, comme cela est déjà envisagé par l'Union Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies⁸.

En conséquence, **EurAc** demande à l'UE et à ses États-membres de :

1. soutenir l'envoi d'une mission de maintien de la paix au Burundi dans le cadre des Nations Unies dont le mandat serait de protéger la population burundaise ;
2. appeler toutes les parties prenantes de la crise burundaise au respect du droit international humanitaire ;
3. demander au Procureur de la Cour Pénale Internationale d'initier en urgence une enquête sur les crimes internationaux commis au Burundi ;
4. appuyer la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et l'Union Africaine dans la restauration urgente d'un dialogue politique sincère et inclusif au Burundi, seule voie de sortie vers l'apaisement de la situation politico-sécuritaire dans le pays ;
5. maintenir la suspension de tout aide budgétaire au Gouvernement du Burundi et ce jusqu'à ce que le Gouvernement et les forces de sécurité fassent la preuve du retour à un dialogue

³ Communiqué de presse du Ministère de la Sécurité Publique burundais-Attaque sur Mpimba, 12 décembre 2015, <http://www.france24.com/fr/20151212-burundi-cadavres-retrouves-rues-bujumbura-tensions-nkurunziza>.

⁴ EurAc, « BURUNDI : Face au simulacre d'élections, l'UE doit prendre des sanctions ! », 22 juillet 2015, <http://www.eurac-network.org/accueil.php?lg=fr&pg=plaidoyer&spg=2015-07-22>.

⁵ « L'ONU appelle au dialogue au Burundi pour éviter "un génocide" », *France 24*, 12 décembre 2015, <http://www.france24.com/fr/20151112-ONU-appelle-dialogue-burundi-eviter-genocide-nkurunziza-resolution-casques-bleus> ; « Au Burundi, des dizaines de cadavres retrouvés dans les rues de la capitale », *Le Monde Afrique*, 12 décembre 2015, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/12/des-dizaines-de-cadavres-retrouves-dans-les-rues-de-bujumbura_4830548_3212.html.

⁶ Michael Boyce and Francisca Vigaud-Walsh, « Asylum betrayed: recruitment of Burundian refugees in Rwanda », *Refugees International-Field Report*, December 14-2015, <http://static1.squarespace.com/static/506c8ea1e4b01d9450dd53f5/t/566b3f97c647adfee2374e5/1449869207555/20151214+Rwanda.pdf>.

⁷ Déclaration des Organisations de la société civile burundaise – Campagne Halte au troisième mandat, 12 décembre 2015, http://www.cncd.be/IMG/pdf/declaration_crimes_contre_humanite_et_genocide_politico_ethnique.pdf.

⁸ Conseil de Sécurité de l'ONU, *Résolution 2248 (2015) sur la situation au Burundi*, 12 novembre 2015, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2248\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2248(2015)).

politique sincère et inclusif, du rétablissement de la situation sécuritaire et du respect des droits humains ;

6. élargir l'application du régime de sanctions individuelles aux responsables politiques et membres des services de sécurités burundais responsables des violations des droits humains et qui représentent un obstacle à l'organisation d'un dialogue politique inclusif ; ces sanctions devraient également être élargies à tout individu ou entité qui tentent dans les pays voisins du Burundi d'instrumentaliser l'accueil des réfugiés burundais à des fins autres que civile ou humanitaire ;
7. maintenir la pression sur le Gouvernement burundais afin qu'il rétablisse l'espace démocratique et le respect des droits humains sur toute l'étendue du territoire ; à cet égard, l'UE devrait plaider auprès du Gouvernement burundais pour qu'il annule (1) le décret 530/1597 suspendant illégalement les activités de plusieurs organisations de la société civile et (2) le blocage illégal des fonds dont pâtissent plusieurs organisations de la société civile et autres défenseurs des droits humains au Burundi ;
8. demander à l'Union Africaine de suspendre la participation de l'armée burundaise à la Mission de maintien de la paix en Somalie (AMISOM) et aux Nations Unies de suspendre la participation de l'armée burundaise à la Mission de maintien de la paix en République Centrafricaine (MISCA).

Contact et information : donatella.rostagno@eurac-network.org